

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

3 octobre 2019
Français
Original : anglais

Genève, 13-15 novembre 2019

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Questions financières ayant un rapport avec la Convention
et les Protocoles y annexés**

**Coûts estimatifs
Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes
à la Convention**

Note du Secrétariat*

1. La Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève du 13 au 15 novembre 2019, a décidé de convoquer en novembre 2020 la Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes à la Convention, d'une durée de trois jours, à des dates restant à déterminer.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette Réunion, y compris des services de conférence et autres services, qui s'élèvent à 733 600 dollars des États-Unis. On trouvera dans les tableaux ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément aux mesures adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques : dépenses de personnel de l'Unité d'appui à l'application

Dates à déterminer

(En dollars des États-Unis)

<i>Services de conférence</i>	<i>Services des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances								
Traduction de la documentation								
Services d'appui ¹								
Divers ²								
Total								

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence ¹	
1.	Dépenses de personnel (1 P-4 et 1 P-3)	417 700
2.	Frais de voyage	20 000
3.	Matériel, numérisation, gestion de contenu, fournitures et activités de communication	34 000
	Total partiel	471 700
	Dépenses d'appui aux programmes (13 % de B)	61 300
	Total partiel B	533 000
C.	Divers ²	29 800
	Total général (arrondi) A + B + C	562 800

¹ Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des coûts salariaux standard (v1), au taux de change actualisé de 1 dollar É.-U. pour 0,947 CHF. Les coûts salariaux incluent les indemnités de cessation de service d'un montant de 53 200 dollars.

² Assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 29 800 dollars.

Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, novembre 2020 (3 journées avec comptes rendus analytiques)

(En dollars des États-Unis)

	Services des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Services de conférence								
Interprétation et service des séances	56 300							56 300
Traduction de la documentation		46 300		20 300	23 100			89 700
Services d'appui ¹						2 400		2 400
Divers ²							22 400	22 400
Total	56 300	46 300		20 300	23 100	2 400	22 400	170 800
A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)							170 800
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence							
Total général (arrondi) A + B								170 800

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 3 jours) : 2 400 dollars.

² Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 100 dollars ; secrétaire (1 x 30 jours) : 12 300 dollars ; agent chargé du contrôle des documents (1 x 3 jours) : 900 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 9 100 dollars.